

**EXTRAIT DE DÉCISION DIFFUSÉ AU
BULLETIN OFFICIEL DES DÉCISIONS
SUR LE SITE INTERNET DE L'EPSF**

Numéro de dossier	Date de décision
<i>Réf : 2018110002</i>	<i>21/12/2020</i>

Référence de la décision : A/PF/2020-12-259

Non prorogation de l'agrément de ETF Academy en tant qu'organisme chargé des examens :

L'agrément en tant qu'organisme chargé des examens portant sur les connaissances professionnelles générales relatives à la conduite des trains, n'a pas été prorogé à la demande de ETF ACADEMY.